

Guide technique



PRÉSERVER ET VALORISER LES MARES D'ARIÈGE



SOMMAIRE

Les mares: qu'es aquo?.....	page 2
Les mares d'Ariège	page 2
Les services rendus par les mares	page 3
Des milieux dynamiques mais fragiles...page 3	
La mare et ses habitants.....	page 4
Une végétation bien particulière.....	page 6
Une faune adaptée à ce milieu.....	page 8
Entretien et restaurer sa mare	page 10
Les mares d'abreuvement.....	page 12
Créer une mare écologique.....	page 14
En Ariège : qui fait quoi?.....	page 16



LES MARES : QU'ES AQUO ?

Une mare est une **étendue d'eau** stagnante **temporaire ou permanente**, de taille variable pouvant atteindre 5000 m², de **faible profondeur** (< 2 m) permettant à la lumière de pénétrer jusqu'au fond. Ces caractéristiques permettent l'installation d'une végétation aquatique sur l'ensemble du fond de la mare. Elle peut être alimentée par les eaux pluviales, les nappes phréatiques, une source ou encore des fossés.

La majorité des mares a été créée par l'humain pour répondre à différents besoins : agricoles, domestiques, etc. Les mares sont un élément de notre **patrimoine naturel et culturel**.



Bastonis (Mirepoix)

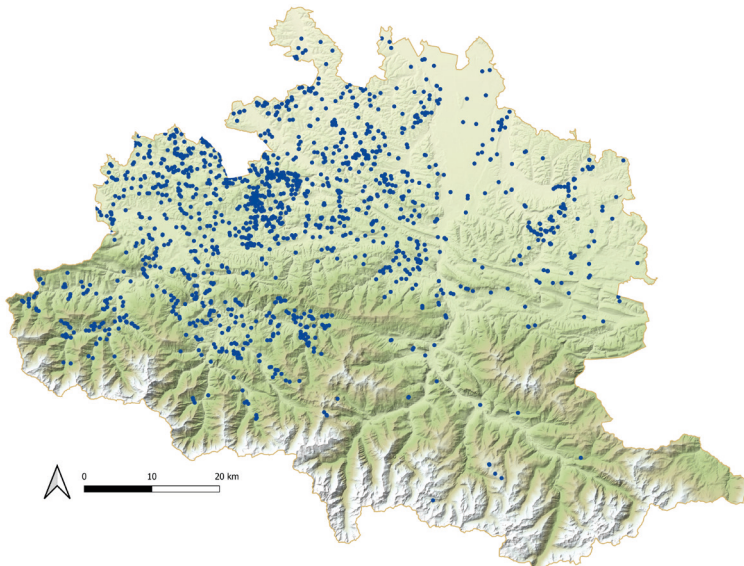


Ferme de Gerbot (Clermont)



LES MARES D'ARIÈGE

Situées près des fermes ou nichées dans des petites dépressions au cœur des prairies ou des forêts, l'ensemble des mares constitue un **réseau dense, particulièrement dans les massifs calcaires du piémont** où l'eau ne reste pas en surface. Malheureusement, comme partout en France, ce **réseau s'appauvrit** et de nombreuses mares sont comblées ou dégradées. Aussi, des actions de **restauration** sont menées depuis 2006 dans le cadre de la **Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides** de l'Ariège.



Le comblement, un phénomène naturel :

1 - Etat initial →

Grande diversité de végétation qui s'organise en ceintures concentriques suivant la profondeur d'eau.

2- Comblement progressif →

Les résidus de végétaux et les sédiments s'accumulent sur le fond. Le volume d'eau de la mare diminue. Des végétaux non hydrophiles avancent peu à peu vers le centre de la mare.

3- Mare comblée →

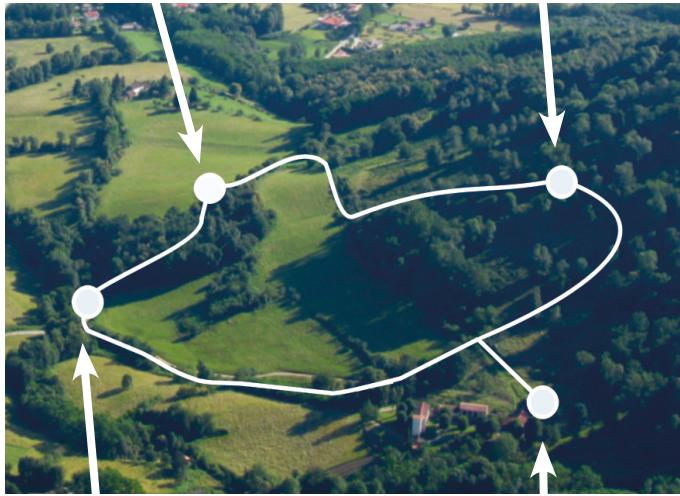
Le milieu aquatique évolue en friche humide ou en boisement pré-forestier. On observe une perte de biodiversité, le milieu se banalise.



LES MULTIPLES FONCTIONS DES MARES

Mare de culture :
Phytoépuration et
stockage des eaux de
ruissellement

Mare forestière :
Abreuvement de la
faune sauvage



Mare de prairie :
Abreuvement du
bétail et stockage des
eaux de ruissellement

Mare de ferme :
Récupération des
eaux de toiture,
usage récréatif

Malgré leur petite taille, les mares jouent des rôles écologiques essentiels et rendent de précieux services :

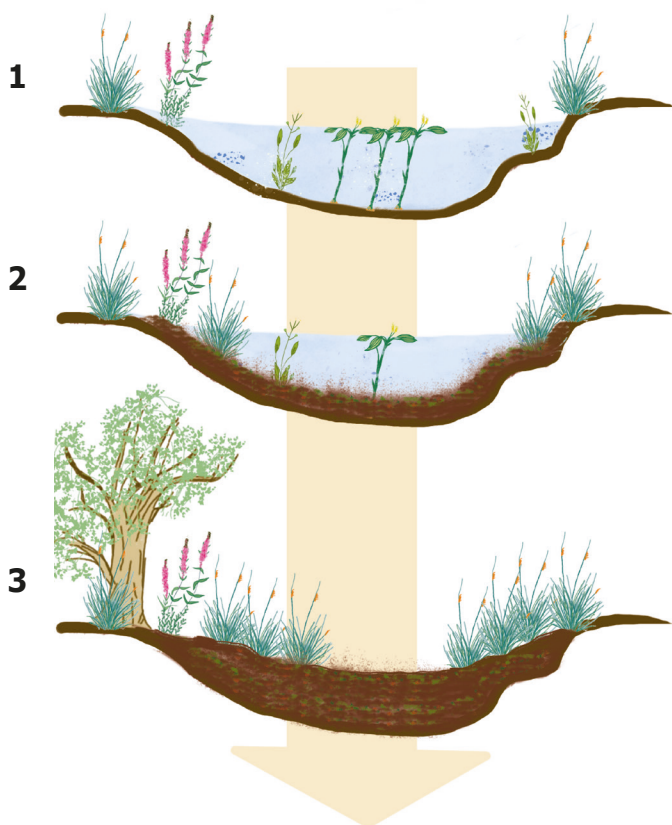
- Réservoirs de biodiversité* = Lieu de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces de faune et de flore spécifiques
- Réserves d'eau
- Filtre épurateur de polluants dissous
- Echanges avec les nappes souterraines
- Stockage carbone, atténuation des impacts du changement climatique
- Rôle paysager et culturel important
- Amélioration du cadre de vie, attrait touristique
- Outil pédagogique

*Les mares bénéficient à un grand nombre d'espèces de milieux aquatiques et humides mais aussi d'espèces utilisant les mares comme point d'abreuvement. Les **mares** sont des **cœurs de biodiversité** interconnectés via des haies et des milieux forestiers constituant ce qu'on appelle des **corridors écologiques**. Leur préservation est donc indispensable pour un grand nombre d'espèces.



DES MILIEUX DYNAMIQUES MAIS FRAGILES

Les différents stades d'une mare en cours d'atterrissement



La mare est un milieu vivant et fragile. Laisser à son évolution naturelle, elle se comble progressivement et disparaît plus ou moins vite, selon le climat, le type de sol ou la forme de la mare.

La principale cause de régression est la perte de leurs usages. Avec l'arrivée de l'eau courante et les modifications des pratiques agricoles, les mares considérées comme inutiles ont cessé d'être entretenues, quand elles n'ont pas été comblées. **Sans entretien une mare se comble en quelques dizaines d'années.**

De nombreuses autres dégradations sont possibles, notamment dues à l'introduction d'espèces indésirables (espèces exotiques envahissantes...), au piétinement par le bétail ou à la pollution (voir pages 10-11).



Jussie rampante



Poissons rouges



Nénuphars



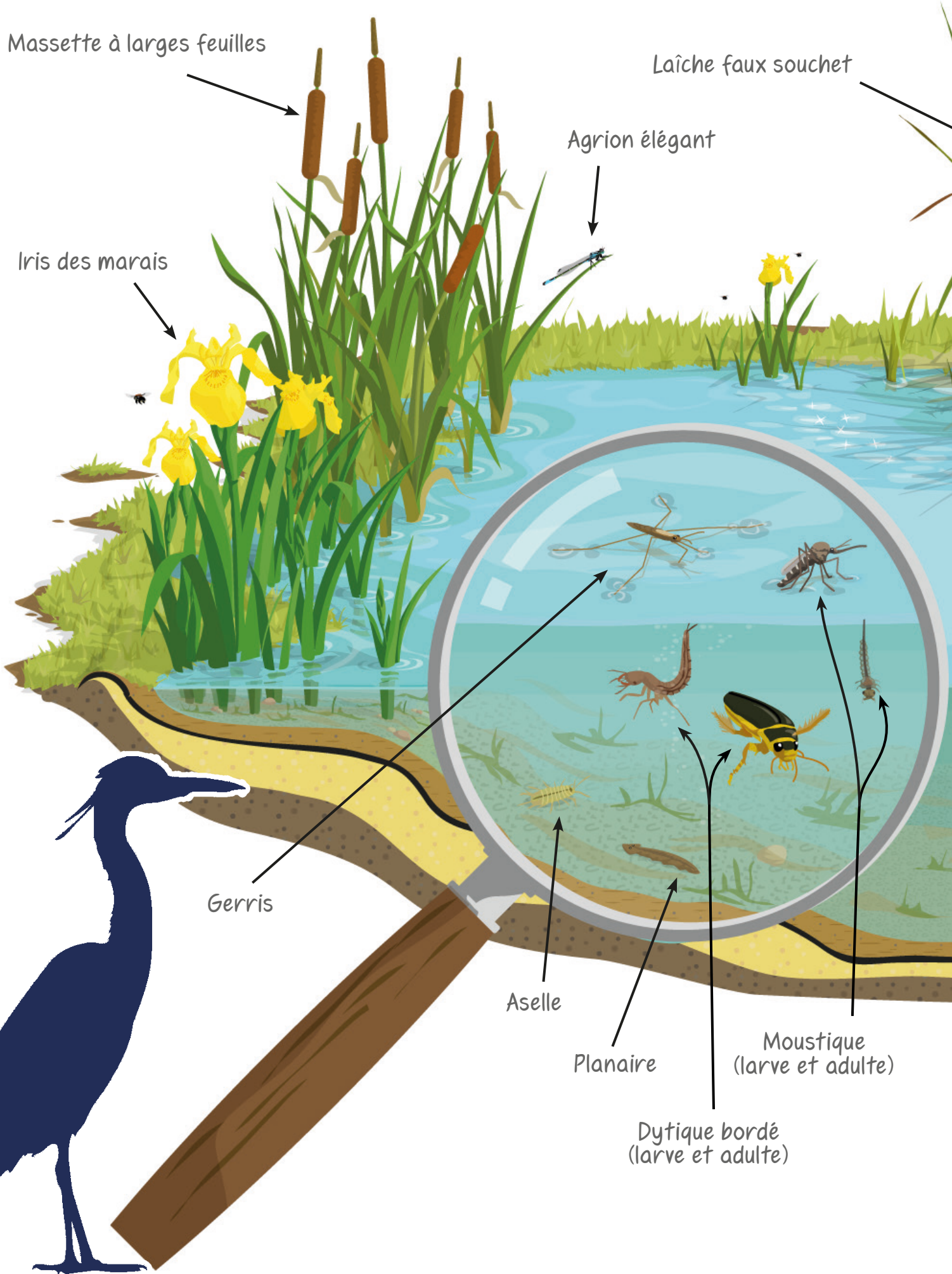
LA MARE ET SES HABITANTS

Massette à larges feuilles

Laïche faux souchet

Agrion élégant

Iris des marais



Gerris

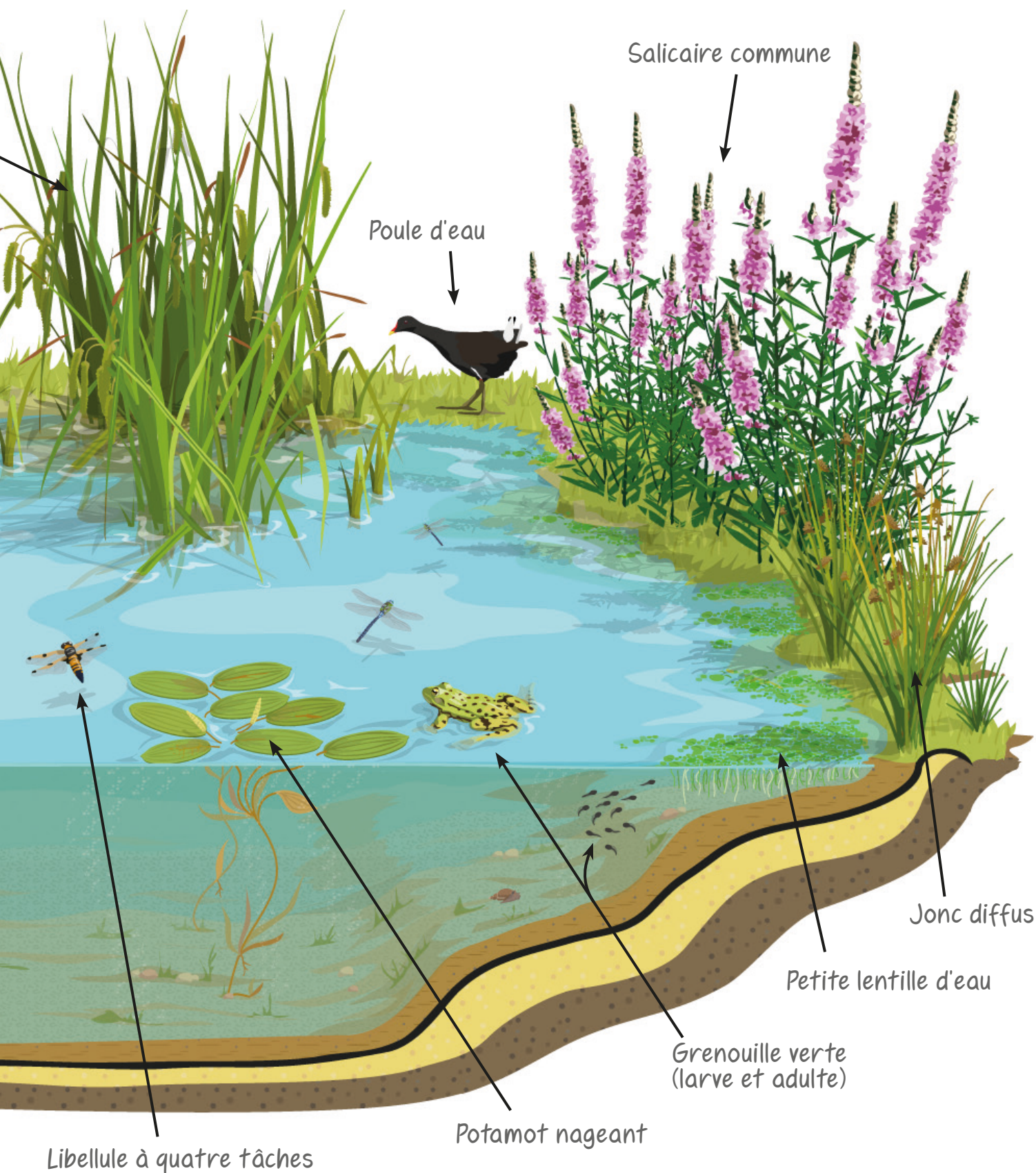
Aselle

Planaire

Moustique
(larve et adulte)

Dytique bordé
(larve et adulte)

Adaptés à des conditions extrêmes (importante variation de température et de niveau d'eau), les animaux et les plantes des mares se répartissent entre les différentes zones (berges, surface, fond), selon leurs préférences écologiques et exigences vitales : respiration, reproduction, territoire, locomotion, etc.



⚠️ Espèces protégées

De nombreuses espèces sont protégées par la loi. Il est interdit de capturer ou de déplacer une espèce animale protégée, sous peine d'amendes. Concernant les espèces végétales protégées, il est interdit de les cueillir, les détruire ou encore les prélever pour les replanter ailleurs (LegiFrance, 2020).



UNE VÉGÉTATION BIEN PARTICULIÈRE

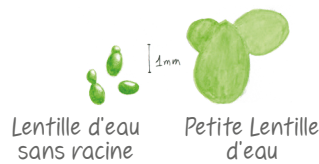
LE RÔLE DES PLANTES

Embellissant les mares par l'éventail de leurs formes et de leurs couleurs, les **plantes aquatiques** contribuent également à :

- l'épuration naturelle des eaux,
- la rétention des sédiments amenés par le ruissellement,
- l'oxygénation de l'eau,
- le gîte et le couvert pour des animaux,
- le support de ponte d'une faune spécifique: coléoptères aquatiques, amphibiens, odonates, oiseaux, etc.



Jonc des crapauds



Lentille d'eau sans racine

Petite Lentille d'eau



Potamot dense

DES CONDITIONS DE VIE SPÉCIFIQUES

Adaptées aux fortes variations de température et de niveau d'eau, les plantes s'installent selon leurs préférences écologiques. Celles-ci sont liées à la luminosité, les éléments contenus dans l'eau, le pH, le type de sol, le mode d'alimentation en eau, etc. La profondeur et la pente sont des facteurs essentiels pour l'installation d'une végétation aquatique diversifiée, selon un étage ment bien précis.



Arbre (saule)

Joncs

Laïches

Salicaires

Iris

Massettes

Plantain d'eau

Potamots

Lentilles d'eau

Characées

Disposition théorique des plantes selon la profondeur

EXEMPLES DE PLANTES CLASSÉES SELON LA HAUTEUR D'EAU

(Classification de Raunkier, 1934)

Hélophytes

Ce sont des plantes semi-aquatiques enracinées dans la vase, dont les feuilles et les fleurs sont émergées au moins en partie. On les trouve sur les rives ou le fond, lorsque la hauteur d'eau est suffisamment faible et que le fond permet la fixation des racines.

Plantain d'eau commun



Massette à larges feuilles



Iris des marais



Salicaire commune



Véronique des ruisseaux



Laïche faux souchet



Fonctions	Epuratrice	Epuratrice Demande un entretien régulier car envahissante	Plante filtrante et épuratrice	Plante rustique à intérêt décoratif	Plante rustique à intérêt décoratif et attirant les papillons	Abris pour la faune
Floraison	Juin à septembre	Août à décembre	Juin à juillet	Juin à septembre	Mai à septembre	Mai à juillet
Taille	30 cm	0,75 à 2 m	1 à 2 m	0,5 à 1 m	20 à 60 cm	60 cm

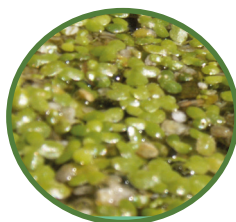
Hydrophytes

Ce sont des plantes aquatiques qui ne supportent pas la sécheresse et sont toujours immergées ou affleurant à la surface de l'eau. Elles poussent les racines fixées sur le fond ou flottent librement.

Utriculaire australe



Petite lentille d'eau



Renoncule à feuilles capillaires



Potamot nageant



Zannichellie des marais



Fonctions	Epuratrice	Plante se développant à la surface de l'eau, nécessite un entretien car envahissante	Plante filtrante et épuratrice	Plante oxygénante et dépolluante	Assez tolérante à la pollution des eaux par les nitrates d'où parfois en abondance
Floraison	Juin à septembre	Mai à septembre	Juin à juillet	Juin à septembre	Mai à septembre
Taille	30 cm	2 à 5 mm	1 à 2 m	1 m	50 cm



UNE FAUNE ADAPTÉE

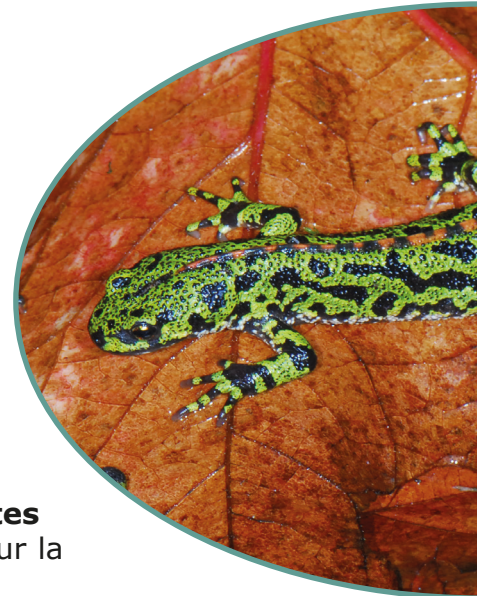
Les mares sont donc un lieu de nourrissage et d'hivernage pour une faune de passage (mammifères, oiseaux, reptiles, etc) et lieu de reproduction et de développement larvaire pour d'autres espèces (amphibiens, libellules, gerris, moustiques, etc.). D'autres passent toute leur vie dans la mare, comme certains insectes (dytiques, notonectes, nèpes...) ou mollusques aquatiques. D'autres espèces, notamment des crustacés appelés amphipodes, sont adaptés à une vie aquatique intermittente dans les **mares temporaires** : ils vivent et se développent quand la mare est en eau et s'enkystent quand la mare est à sec. Des plantes font la même chose avec leurs graines. Ces espèces peuvent attendre ainsi plusieurs dizaines d'années le retour de l'eau !



Triton palmé



Crapaud calamite



LES AMPHIBIENS

Sur les mares d'Ariège, on rencontre **12 espèces d'amphibiens toutes protégées nationalement** (Arrêté du 8 janvier 2021) et figurant sur la Liste rouge française des espèces menacées.

Ces vertébrés partagent leur vie entre cycle aquatique et cycle terrestre. Si les adultes respirent au moyen de poumons (et en partie par la peau) et sont pour la plupart des espèces exclusivement terrestres, les larves en revanche sont strictement aquatiques et respirent au moyen de branchies. Cette particularité biologique les rend complètement **dépendants de l'eau pour la reproduction**.

Les amphibiens comptent parmi les **groupes d'animaux les plus menacés de la planète**, à cause de pollutions, disparition des milieux de reproduction (mares), augmentation de la circulation routière, ou dissémination d'agents pathogènes. Pour y remédier, **il est indispensable de préserver les mares du territoire et d'en améliorer les capacités d'accueil** : éliminer les sources d'intrants ou de pesticides et supprimer poissons et canards (prédateurs ou compétiteurs alimentaires). Enfin, les amphibiens préfèrent les mares ensoleillées ou semi-ombragées, aux berges en pente douce, permanentes ou temporaires, avec des abris autour (murets non bétonnés, tas de pierres...).



Sciences participatives

Vous souhaitez vous impliquer dans le suivi écologique d'une mare ou accueillir un·e observateur·trice sur votre mare ?

Le protocole POPAmphibiens

(<http://lashf.org/popamphibien-2/>) est mis en place par un réseau de bénévoles en Ariège pour le suivi des amphibiens.

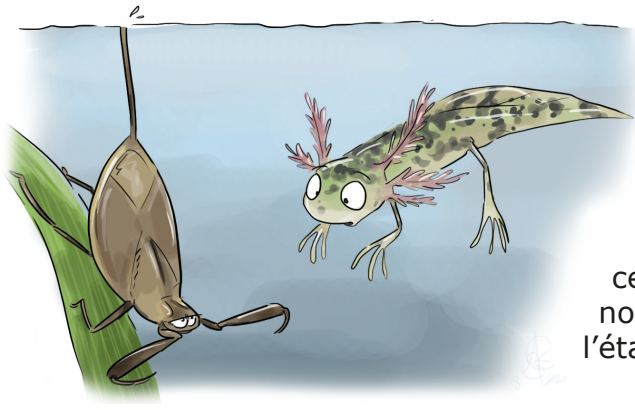
N'hésitez pas à nous contacter ! D'autres protocoles de sciences participatives peuvent également être mis en place (STELI pour les odonates, par exemple).

Rainette méridionale

LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES

En regardant la mare de plus près, on peut y observer de **nombreux invertébrés** (insectes, crustacés, arachnides, annélides ou vers, ou encore mollusques).

Parmi les différents **insectes** susceptibles d'être rencontrés, certains vivent toute leur vie dans la mare (dytiques, notonectes, nèpes, etc.) et d'autres n'y sont présents qu'à l'état larvaire (odonates, moustiques, etc.).



Triton marbré



Dytique abeille

Trichoptère



Vélie

LES ODONATES

En Ariège, on compte **58 espèces** (Charlot et al., 2018). Comme les amphibiens, les odonates (libellules et demoiselles) possèdent un cycle de vie en deux phases : une phase larvaire aquatique et une phase adulte terrestre. Leurs larves vivent dans l'eau où elles muent plusieurs fois avant de se métamorphoser en adulte. Larves, elles se nourrissent d'insectes, têtards, mollusques et larves de poissons. Adultes, elles chassent des insectes volants (mouches, taons, papillons et moustiques).



Aeschne affine



Libellule déprimée



Nymphe au corps de feu

LES MAUX DES MARES ET DES EXEMPLES DE SOLUTIONS !

Les mares sont des milieux dynamiques mais fragiles qu'il est nécessaire d'entretenir.

Symptôme	Cause potentielle
Eutrophisation/Colonisation de la mare par des algues filamenteuses ou lentilles d'eau	Trop de matière organique
Erosion des berges	Accès direct du bétail à la mare, piétinement
Manque d'oxygène et d'ensoleillement	Présence excessive d'arbres autour de la mare
Comblement	Envahissement de la mare par la végétation (diminution des zones d'eau libre)
Niveau d'eau de la mare faible	Alimentation de la mare en eau pas assez importante
Débordement de la mare	Niveau d'eau trop important
Eau polluée (contaminations des êtres vivants) et comblement	Présence de déchets dans la mare et de polluants
Atterrissement (diminution de la profondeur, exposition importante aux risques d'assèchement et au gel)	Accumulation de matériaux sur le fond de la mare (sédiments apportés par l'érosion et le ruissellement, débris végétaux, etc.)
Appauvrissement de la biodiversité	Présence d'espèces exotiques envahissantes (concurrence avec les espèces locales)



Mare trop ombragée



Mare piétinée



Curage manuel



Arrachage de massettes

Des périodes pour chaque type d'intervention

Les mares ont besoin d'une surveillance régulière et d'interventions ponctuelles, de préférence **entre septembre et décembre**, période la moins dérangeante pour leurs habitants.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Dans la mare		Sensibilité des amphibiens							Curage et travail des berges			
Autour de la mare	Elagage		Sensibilité des oiseaux						Elagage			



Solution

Remédier à l'apport d'éléments nutritifs, râtelage des algues, écrémage des lentilles si présence pendant plusieurs années et sur toute la surface
Mise en place d'un système d'abreuvement et/ou d'une protection (clôture)
Elagage
Arrachage ou étirage, déposer des pierres plates sur le fond pour limiter l'expansion des plantes
Faciliter le ruissellement (nettoyage des rigoles ou des conduites), installer un écoulement pluvial des toits pour réduire le temps d'assec de la mare
Poser un tuyau de trop plein avec une crépine pour canaliser les débordements dans un fossé d'évacuation des eaux
Retirer les déchets, détourner ou enrayer la source de pollution, épurateurs biologiques
Curage partiel ou total (voir encart ci-contre)
Élimination, arrachage des espèces exotiques envahissantes

Principes de curage


Curage partiel :

Procéder à un curage doux, manuel ou à l'aide d'une pelle mécanique, respectueux de la couche d'argile. Pour conserver une zone refuge pour la faune, ne curer que les 2/3 de la mare.

Curage total et remodelage :

Pour les mares comblées ou à sec, procéder à un curage total jusqu'au substrat argileux solide avec une pelle mécanique à godet plat. Le gestionnaire peut en profiter pour :

- Diversifier les profondeurs (une profondeur de 80 cm aide à conserver de l'eau toute l'année)
- Adoucir les berges en pente douce (<30°), principalement celles exposées au sud
- Modeller des berges courbes, des pentes et des profondeurs irrégulières.

 *Laisser la vase quelques jours sur les berges avant de l'exporter afin que les animaux piégés puissent rejoindre l'eau.*

Un bon ensoleillement et des zones d'eau libre sont nécessaires à la qualité de l'eau et à la survie des organismes.

NB : il existe de nombreuses façons d'intervenir sur une mare, afin d'éviter au maximum les erreurs ou le dérangement des espèces, **faites appel à la CATZH pour un diagnostic et des conseils : catzh@ariegenature.fr**

Problèmes de fuites ?

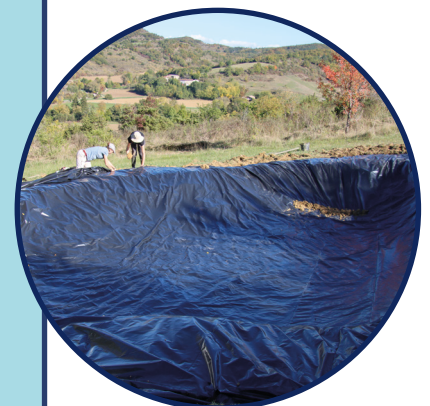
En cas de fuite ou si le sol de la mare est poreux, plusieurs méthodes permettent d'accroître l'étanchéité de la mare :

- le lissage d'une couche d'**argile imperméable** sur le fond de la mare (bon rapport qualité/prix)
- le colmatage des fuites à l'aide de **bentonite**, argile au fort pouvoir de gonflement (30 € les 25 Kg)
- l'installation d'une **bâche plastique**, efficace mais coûteuse

À la suite de restaurations de mares disparues ou des remodelages importants, **une ou deux années sont parfois nécessaires avant de retrouver une bonne étanchéité.**



*Une mare qui est asséchée quelques mois dans l'année est dite **temporaire** et **ne nécessite pas d'étanchéification**. Au contraire, elle constitue un **type de mare particulier** où se développent des organismes adaptés à ces sécheresses intermittentes.*



Mare bâchée



CAS PARTICULIER : LES MARES D'ABREUVEMENT

Les mares présentent un **intérêt agricole et économique** non négligeable. En effet, la ressource en eau est **gratuite**. Les mares suppriment les corvées de transport de tonne à eau, coûteux en temps et en gasoil. De plus, avec des aménagements simples, l'eau des mares reste de bonne qualité.

Mais **attention à l'abreuvement direct** du bétail dans les mares, il peut causer la dégradation de la qualité de l'eau, le piétinement des berges ou encore l'atterrissement de la mare.

LA DESCENTE AMÉNAGÉE

- Elle permet l'accès des animaux à la mare, sur la berge aménagée.
- Sur la berge excavée, il faut installer un remblai de cailloux.
- Un évasement important permet d'éviter les poussées du bétail dans les angles.



Entretien peu fréquent
Facilité d'abreuvement pour le bétail

Coût élevé (700 € à 2000 €)

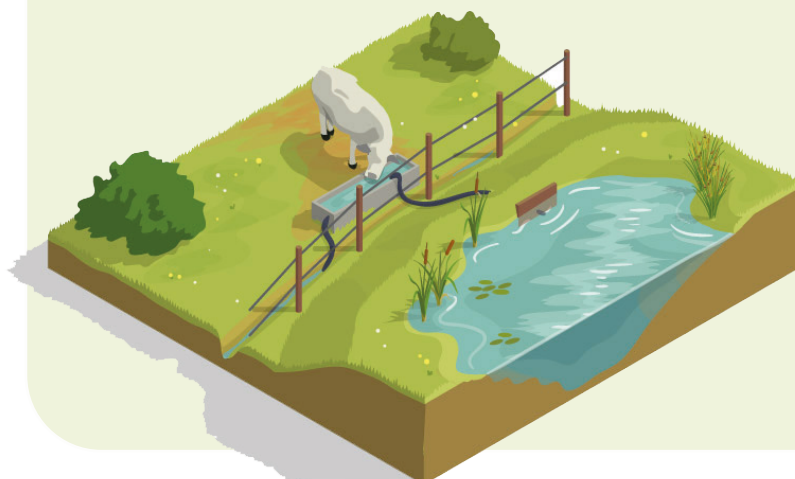
Ne convient qu'aux grandes mares permanentes



Entraînement des boues et déjections vers la mare, lors des fortes précipitations

L'ABREUVOIR GRAVITAIRE

- Un abreuvoir placé en contrebas de la mare récupère l'eau, par un flexible rigide, enterré de préférence. Au bout du tuyau placé dans une zone profonde de la mare est fixé une crépine pour filtrer l'eau.
- Un système de flotteur placé sur l'abreuvoir évite les débordements d'eau.
- Un grillage fixé sur la paroi interne du bac sauve les animaux de la noyade.



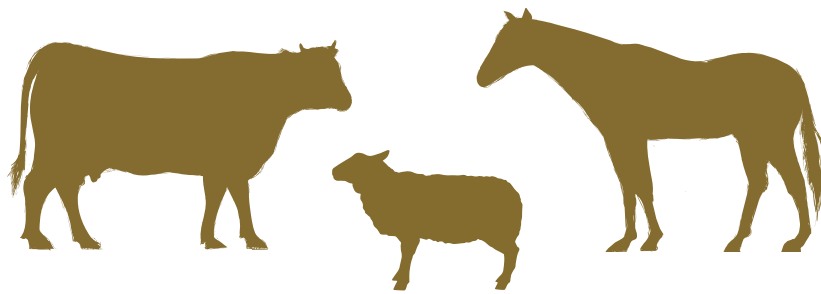
Entretien facile
Système en place toute l'année
Coût raisonnable
(300€ le bac de 1000 L)

Nécessite un minimum de pente (1%)



Surveillance régulière
(crépine et circulation de l'eau)

Différents aménagements sont réalisables pour éviter l'accès direct des animaux à la mare tout en utilisant les ressources en eau de cette dernière



LA POMPE DE PRAIRIE (OU POMPE À MUSEAU)

- En voulant boire, l'animal actionne une pompe mécanique reliée à la mare et alimente ainsi une auge de contenance moyenne de 1,5 L.
- Une pompe peut abreuver 10 à 15 bovins.

NB : Il existe d'autres systèmes de pompes comme les pompes éoliennes ou solaires.



Entretien facile

Installation rapide qui se déplace facilement

A partir de 300€ par pompe



Période d'adaptation d'une semaine nécessaire pour le troupeau

Ne fonctionne plus en longue période de gel

Crée des compétitions au sein du troupeau



LA CLÔTURE PARTIELLE

- La majorité de la mare est clôturée et le bétail n'a accès qu'à une partie des berges.
- Ce système permet un abreuvement direct des bêtes sans risque de piétinement sur l'ensemble de la mare.



Coût faible de la clôture

Facile à mettre en œuvre, quelle que soit la nature du terrain



Risque de déjections des bêtes dans l'eau

Dégradation d'une partie des berges par le piétinement





CRÉER UNE MARE ECOLOGIQUE

La création de mare n'est pas un acte anodin. Un diagnostic préalable et une réflexion sur les impacts de cette création sur les milieux existants sont importants.

LA RÉGLEMENTATION

Les démarches administratives avant travaux

Demande en mairie

Vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanismes (PLU, PLUi)¹

Surface < 1000 m²

Surface > 1000 m²

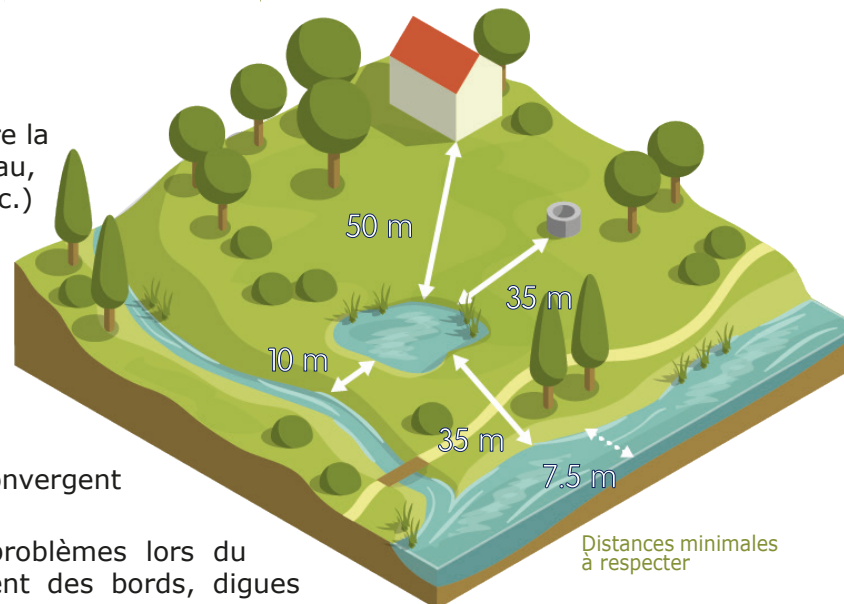
Déclaration ou demande d'autorisation auprès de la Police de l'eau (SPEMA)²

Avec plan de situation et présentation du projet (durée moyenne d'instruction : 2 mois)



Distances avec les éléments existants

La législation définit des distances minimales entre la mare et les éléments paysagers existants (ruisseau, puits, habitation, etc.)



CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Localisation

- Privilégier le point le plus bas vers lequel convergent les eaux de ruissellement.
- Eviter les terrains en pente qui posent problèmes lors du creusement et du remplissage (affaissement des bords, digues fragiles et lourdes à mettre en place).
- Prévoir une zone tampon de 2 à 6 m de large qui absorbera les matières nutritives.
- Eviter de creuser la mare sous des arbres, la matière organique en décomposition (feuilles mortes) acidifie et dégrade la qualité de l'eau et les racines empêchent de creuser la mare.
- Implanter la mare à plusieurs mètres des arbres et de façon qu'ils la protègent des vents dominants.

Nature du sol

Plus le sol argileux est profond, plus la mare sera étanche. S'il ne l'est pas, il faudra imperméabiliser la mare avec une couche d'argile ou de bentonite (argile au fort pouvoir de gonflement), ou ajouter une bâche étanche.

Alimentation en eau

Une mare est naturellement alimentée en eau par la pluie, le ruissellement, une source ou un cours d'eau, un collecteur d'eau pluviale (attention aux matériaux des gouttières) mais aussi par le contact avec une nappe souterraine. Choisir la taille de la mare en fonction de l'emplacement et de l'alimentation attendue.

Ensoleillement

L'ensoleillement est favorable à une vie aquatique diversifiée et équilibrée. Prévoir idéalement un ensoleillement sur les deux tiers de la surface de la mare. L'ombre diminuera l'évaporation et la température de l'eau en été.

1) Art. R442-2 du Code de l'Urbanisme. (variable en fonction du département)

2) Décret n°2006-881 du 17 juillet 2006 - SPEMA = Service de Protection des Eaux et des Milieux Aquatiques

LA PHASE DES TRAVAUX

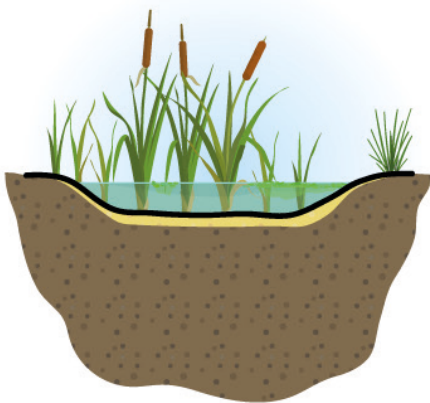
Période d'intervention : de fin août à fin octobre (sol praticable et non gelé), de préférence en fin d'été, avant les fortes pluies d'automne.

Matériel/outils : creuser manuellement à l'aide de pelles et pioches ou à l'aide d'une pelle mécanique (sur sol sec) à godet plat.

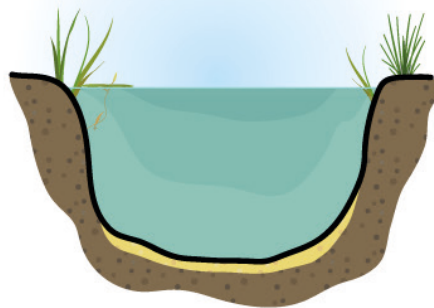
Forme : faire des plans détaillés de la mare avant les travaux. Certaines formes et profils de mare favorisent la vie dans la mare : des profondeurs diversifiées, des contours sinueux, des berges en pentes douces < 30° ou avec des paliers de profondeurs différentes.

Profondeur : une mare trop petite débordera et une mare trop grande se retrouvera souvent à sec. Pour limiter l'assèchement en été, la mare devra avoir un grand volume d'eau : au moins 5 m³ avec des zones d'une profondeur de 80 cm minimum.

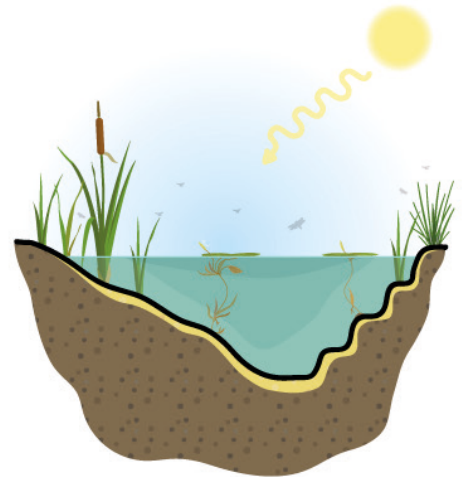
Choix du profil de la mare



Trop faible profondeur : risque important d'assèchement estival et d'invasion par la végétation



Profondeur trop élevée : développement de la végétation des zones peu profondes impossible



Compromis entre les deux situations précédentes : concilie les avantages des deux types de mares

Autour de la mare : penser à l'utilisation de la terre après création (talus, butte). Prévoir des aménagements accueillant la biodiversité autour de la mare (prairie, haie, etc.).

Végétaliser sa mare : nous conseillons de laisser la végétation coloniser naturellement la mare. Si vous désirez installer des plantes, veillez à n'introduire que des plantes appartenant à la flore sauvage locale. Deux catégories de plantes sont à proscrire : les espèces exotiques envahissantes et les plantes rares et menacées régionalement.

Substrat :

- Si fond argileux naturellement présent : attention à ne pas percer la couche d'argile ou glaise (de couleur gris-bleu) lors des travaux. Tasser le fond de la mare en fin de chantier.
- Si fond perméable : augmenter la profondeur totale d'au moins 30 cm pour l'ajout de l'argile ou de la bâche.

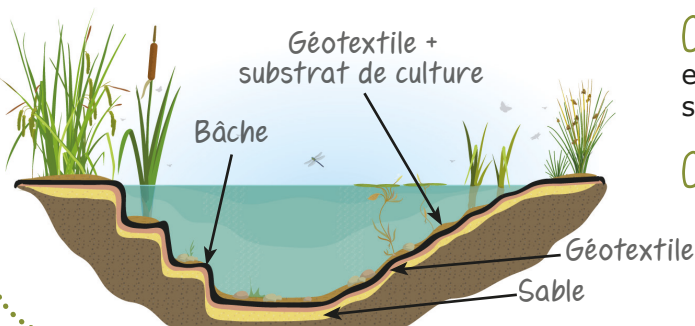
Argile tapisser les parois de la mare d'une épaisse couche d'argile ou de bentonite de 30 à 50 cm puis la mouiller avant de la piétiner.

Attention aux variations du niveau d'eau qui font fissurer l'argile lorsqu'elle est exposée à la sécheresse.

Bâche il est possible de poser une bâche EPDM (1mm min). Cependant, cela n'est pas à privilégier car il ne s'agira plus d'une mare naturelle. De plus, la bâche est une alternative coûteuse et complexe à installer.

Calcul des dimensions de la bâche ajouter à la longueur et à la largeur de la mare le double de la profondeur souhaitée et une marge de 40 cm (pour les bords).

Composition du substrat de culture (épaisseur 20 cm) : 1/2 de graviers + 1/4 de sable + 1/4 de terre pauvre en éléments nutritifs (pour éviter la prolifération d'algues filamenteuses).



ET EN ARIÈGE, QUI FAIT QUOI ?

En Ariège, de nombreux acteurs interviennent en faveur des zones humides selon des compétences et des moyens qui leur sont propres (administratif, financement, soutien technique, etc.).

Il est important de connaître le rôle de chacun afin que des actions cohérentes puissent être menées dans un esprit d'échanges et de mutualisation des savoirs.



Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides d'Ariège portée par l'ANA-CEN Ariège

Les CATZH sont des outils développés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne depuis 2003 sur son territoire. En Ariège, la CATZH 09 a pour mission la préservation des zones humides et la sensibilisation des acteurs pour une meilleure prise en compte dans les projets de territoire. Destinée aux gestionnaires privés ou publics, elle apporte une assistance technique gratuite sur l'entretien ou la restauration des zones humides, ainsi que des conseils d'ordre écologique, réglementaire, ou financier. Elle propose enfin à ses adhérent-es diverses animations territoriales (visites de sites, formations techniques et lettre d'information). Contact : 05 61 65 80 54 - catzh@ariegenature.fr



Programme Régional d'Action en faveur des Mares d'Occitanie (PRAM)

L'Union Régionale des CPIE (URCPIE), le CEN Occitanie, Nature en Occitanie et la Fédération Régionale des Chasseurs ont mis en place en partenariat le Programme Régional d'Action en faveur des Mares d'Occitanie. L'interlocuteur pour les mares d'Ariège est l'ANA-CEN Ariège.



Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises : animateur Natura 2000

En adéquation avec la charte du Parc, le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises participe à la connaissance et la préservation des zones humides. www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr



Fédération départementale des Chasseurs de l'Ariège (FDC 09)

La FDC de l'Ariège peut participer à la préservation ou à la restauration d'habitats humides par le biais de l'acquisition, de la gestion et de la valorisation de zones humides. www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege



La Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT 09)

Les services de l'État veillent à l'application des lois et des règlements et assurent des missions de coordination. La DDT a notamment la charge de l'instruction des dossiers de demande au titre de la Loi sur l'eau (déclaration et autorisation). www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr
www.ariège.gouv.fr/Service-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/DDT



L'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Appui aux politiques de l'eau par ses expertises techniques, en assurant la police de l'eau et des milieux aquatiques, en développant et partageant les connaissances sur l'eau. www.ofb.gouv.fr



Syndicats de rivière de l'Ariège : compétence GEMAPI

La compétence obligatoire relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCIFP : Communauté de Commune, Communauté d'Agglomérations, etc.). En Ariège, les intercommunalités exercent cette compétence à travers leur adhésion à différents Syndicats de rivières selon le bassin versant.



Agences de l'Eau

Mettent en œuvre la politique de l'eau à l'échelle des grands bassins versants. Financent et aident l'acquisition, la restauration et la gestion des zones humides. www.eau-adour-garonne.fr
www.eaurmc.fr



Région Occitanie

Politiques environnementales touchant entre autres les zones humides. Soutient financièrement des projets en faveur des zones humides. Organisme gestionnaire des fonds européens régionaux. www.laregion.fr

Contributions : Florine HADJADJ, Pauline LEVENARD, Fany PERSONNAZ, Julien VERGNE, Méлина WYSS

Illustrations : Freepik, Florine HADJADJ, Matthieu NIVASSE, Julien VERGNE

Photos : Cécile BROUSSEAU, Olivier BUISSON, Claudine DELMAS, Florine HADJADJ, Carole HERSCOVICI, Vincent LACAZE, Matthias LEE, David SANNIER, Thirsa VAN DER VEEN, Julien VERGNE

Conception graphique : Julien VERGNE - **Mise en page :** Théophile ROUAUD, Julien VERGNE

Editeur : Ana-Conservatoire d'espaces naturels Ariège - www.ariegenature.fr

Siège social : Vidallac 09240 ALZEN - Tél : 05.61.65.80.54 - Mail : ana@ariegenature.fr

Impression : NOVA SCOP (Foix) Imprimé sur du papier issu des forêts gérées durablement - Avril 2023

Document réalisé grâce au concours financier de nos partenaires:

